AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1361
FR0013227113-FS0733

27 juillet 2018

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SOITEC

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 26 juillet 2018, la société anonyme CEA Investissement[1] (Immeuble Le Ponant D, 25 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré, à titre de régularisation avoir franchi :

 - en hausse, le 2 mai 2018, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil de 15% des droits de vote de la société SOITEC et détenir, à cette date, 3 636 007 actions SOITEC représentant 6 321 104 droits de vote, soit 11,49% du capital et 19,66% des droits de vote de cette société[2] ;

 - en baisse, le 28 mai 2018, par suite d'une perte de droits de vote double, le seuil de 15% des droits de vote de la société SOITEC et détenir, à cette date, 3 636 007 actions SOITEC représentant autant de droits de vote soit 11,49% du capital et 11,31% des droits de vote de cette société[3].

 Le déclarant a précisé détenir, au 26 juillet 2018, 3 636 007 actions SOITEC représentant autant de droits de vote soit 11,49% du capital et 11,26% des droits de vote de cette société[4].

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce, CEA Investissement, déclare que, pour les six mois à venir, ses intentions sont les suivantes :

 - le doublement des droits de vote par effet de l'article L. 225-123 alinéa 3 du code de commerce n'a conduit à aucun financement de l'opération ;

 - CEA Investissement n'agit pas de concert avec un autre actionnaire de SOITEC ;

 - CEA Investissement n'a pas l'intention (i) de procéder à un achat d'actions SOITEC, (ii) plus généralement, d'augmenter sa participation dans la société SOITEC ;

[1] Etablissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 31 636 932 actions représentant 32 158 848 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 31 636 932 actions représentant 32 158 848 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Sur la base d'un capital composé de 31 636 932 actions représentant 32 288 046 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- CEA Investissement n’envisage pas de prendre le contrôle de la société SOITEC (directement ou indirectement par des sociétés liées) ;

- CEA Investissement est une filiale à 100% du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives dont la société SOITEC est un partenaire historique en matière de recherche et de développement et a l’intention, en tant qu’actionnaire de la société SOITEC soutenant sa croissance et son développement, tout en poursuivant les objectifs suivants :

 - préserver l'indépendance et l'excellence technologique de SOITEC;
 - préserver et protéger les droits de propriété intellectuelle de SOITEC; et
 - préserver l'emploi et les investissements en France, dans le cadre du redéploiement de l'activité de SOITEC ;

- CEA Investissement n'envisage pas de réaliser l’une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- CEA Investissement n'est pas partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4° bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- CEA Investissement n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de SOITEC ;

- à ce jour, CEA Investissement ainsi qu'un second membre désigné sur sa demande siègent au conseil d'administration de SOITEC. En outre, un administrateur nommé sur proposition de CEA Investissement siège au comité de la stratégie, au comité d’audit et des risques, au comité des nominations et des rémunérations et au comité des questions stratégiques sensibles. CEA Investissement n’envisage pas de demander la nomination d’autres personnes comme administrateur autres que CEA Investissement ainsi que le second membre désigné sur sa demande qui siègent actuellement au conseil d'administration de SOITEC. »
